

Soutien à la démocratie en Biélorussie

L'élection présidentielle d'août 2020 en Biélorussie s'est déroulée en violation flagrante de toutes les normes reconnues au niveau international, des principes démocratiques et des valeurs européennes. L'Union européenne se tient aux côtés des millions de Biélorusses qui ont décidé de s'opposer au régime d'Alexandre Loukachenko. Le Parlement européen devrait mettre aux voix un projet de recommandation sur les relations avec la Biélorussie lors de la période de session d'octobre II.

Contexte

Alors que des sondages indépendants de sortie des urnes laissaient entrevoir la victoire de Svetlana Tikhanovskaïa, la commission électorale centrale biélorusse a [annoncé](#) que l'élection présidentielle du 9 août avait été remportée par Alexandre Loukachenko avec 80,1 % des voix. La falsification flagrante des résultats électoraux a déclenché une vague de manifestations pacifiques, lesquelles ont été [brutalement réprimées](#) par les milices d'État. Les figures de proue de l'opposition, dont les membres du Conseil de coordination de Svetlana Tikhanovskaïa, ont été contraintes à l'exil ou arrêtées. La [«prestation de serment» secrète](#) d'Alexandre Loukachenko pour son nouveau mandat, en présence de centaines d'officiers militaires, a montré la faiblesse du régime et sa perte de contact avec la société. Vu la situation, l'Union réexamine actuellement ses relations avec la [Biélorussie](#).

Position de l'Union européenne

L'Union a exprimé sa solidarité avec les Biélorusses. Le Conseil européen a annoncé dans ses [conclusions du 19 août](#) que l'Union européenne ne reconnaissait pas les résultats des élections. Il a condamné les violences à l'encontre des manifestants et a demandé la libération immédiate des personnes détenues et un dialogue national sans exclusive. Il a invité instamment le gouvernement biélorusse à protéger les représentants de la société civile contre les arrestations arbitraires et les actes de violence. Il a déclaré que les progrès accomplis ces dernières années dans les relations bilatérales étaient menacés et s'est dit prêt à imposer des sanctions aux responsables des violences, de la répression et de la falsification des résultats des élections. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission (HR/VP) a déclaré le 24 septembre que le mandat d'Alexandre Loukachenko était dépourvu de toute légitimité démocratique. Dans ses [conclusions du 1er octobre](#), le Conseil européen a autorisé des sanctions à l'encontre de 40 personnes (Alexandre Loukachenko ne figure pas sur la liste) et a encouragé la Commission à élaborer un plan global de soutien économique à la Biélorussie démocratique. Dans ses [conclusions du 12 octobre](#), le Conseil a réaffirmé les [déclarations du HR/VP](#). Il s'est déclaré prêt à élargir le champ d'application des sanctions existantes, qui pourraient également viser Alexandre Loukachenko. L'Union européenne entend réduire sa coopération bilatérale avec les autorités biélorusses et renforcer sa coopération avec le secteur non gouvernemental. Le Conseil affirme dans ses conclusions que l'Union est prête à renforcer considérablement son action si la situation ne s'améliore pas.

Position du Parlement européen

Le 21 septembre, Svetlana Tikhanovskaïa a rencontré [David Sassoli](#), Président du Parlement européen, et s'est adressée [à la commission des affaires étrangères \(AFET\) et à la sous-commission «droits de l'homme» \(DROI\)](#). Ses interlocuteurs ont salué le courage du peuple biélorusse et exprimé leur soutien. Dans sa [résolution](#) du 17 septembre, le Parlement a condamné la fraude électorale et les actes de violence à l'encontre des manifestants. Il a reconnu le Conseil de coordination en tant que représentant provisoire du peuple demandant un changement démocratique en Biélorussie et a réclamé l'adoption rapide de sanctions de l'Union visant également Alexandre Loukachenko. Le 21 septembre, la commission AFET a adopté un [rapport contenant un projet de recommandation](#) sur les relations avec la Biélorussie. La commission soutient la ligne d'action générale de l'Union, recommande de ne pas reconnaître Alexandre Loukachenko comme président légitime de la Biélorussie et invite ce dernier à démissionner

pacifiquement. Elle demande un réexamen complet de la politique de l'Union à l'égard de la Biélorussie qui soit axé en particulier sur le soutien de l'Union à la société civile et à la population biélorusses, tandis que les négociations sur les priorités du partenariat UE-Biélorussie devraient être suspendues jusqu'à la tenue d'élections présidentielles libres et régulières.

Recommandation ([article 118](#) du règlement intérieur): [2020/2081\(INI\)](#); commission compétente au fond: AFET; rapporteur: Petras Auštrevičius (Renew Europe, Lituanie).

